

Parkour 59

Mots-clés :
**Politique de la ville,
sport**

Février 2024



Origine et présentation de l'initiative

En 2005, plusieurs personnes pratiquant le parkour sur Roubaix (un sport urbain consistant à franchir toutes sortes d'obstacles et porteur d'énormément de valeurs, incluant les notions de respect et d'appropriation de l'espace urbain) se sont regroupées pour former le collectif "urban move" afin de "tracer" dans la ville. Roubaix fait alors partie des premières villes dans lesquelles cette pratique sportive s'est développée et où elle a été "autorisée". Avec le temps, le collectif s'est étoffé et a donné lieu à la création en septembre 2009 de l'association "Parkour 59" afin de mieux quantifier le nombre de pratiquants et à leur proposer des licences pour leur faire bénéficier d'un encadrement et d'une assurance ainsi qu'à légitimer la discipline.

En 2019, l'association intègre un bâtiment de 1600m² en cours de réhabilitation, sur le site d'une ancienne usine textile, loué par Ville de Roubaix via un bail emphytéotique* de 18 ans.

L'association s'articule autour de 3 pôles, proposant des actions pour ses adhérents, mais également à destination des habitants du quartier prioritaire de la politique de la ville dans lequel l'association est implantée. Le pôle sportif propose aux licenciés de l'association de recevoir des cours et d'avoir accès à des parcours certifiants (par exemple, un parcours des monuments est proposé à des athlètes afin de présenter l'histoire architecturale et les règles à respecter lors d'un parkour). Le pôle socio-sport propose de l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi à travers des projets d'insertion par le sport (notamment la pratique du Parkour) mais également sous forme de prestations d'initiations auprès de missions locales, de centres de prévention ou encore d'entreprises du secteur adapté. Et enfin, le pôle tiers-lieu vise à ce que le bâtiment soit un point d'information et d'accueil, au centre du quartier, ouvert à tous les habitants pour leur faire découvrir la discipline du parkour tout en leur proposant d'autres activités : organisation d'un festival de street-art (le BIAM-biennales internationales d'arts muraux), animation d'un jardin partagé sur un terrain mis à disposition par le propriétaire de l'immeuble voisin et d'autres animations proposées en lien avec les partenaires de l'association tels que la Condition Publique...

* Un bail emphytéotique est un bail de très longue durée, conclu pour 18 ans au minimum et pouvant dépasser les 99 ans. Il confère au preneur un droit réel sur la chose donnée à bail : c'est à ce dernier d'améliorer le fonds tout en acceptant de régler un montant de loyer très faible.

En 2023, l'association compte 375 adhérents. Le montant de la licence coûte 40€/an pour accéder aux espaces, auxquels s'ajoutent 110€ pour accéder à un créneau (une discipline) spécifique, soit un total de 150€ desquels peuvent être déduits 50€ d'aide du Département du Nord dans le cadre du pass Sport et 50€ pour les habitants de Roubaix via une aide de la Ville.

Actuellement, l'association compte une dizaine de salariés : un coordinateur sportif et des coaches, une chargée de gestion administrative, une chargée des partenariats, un médiateur et référent tiers-lieu ainsi qu'un poste de directeur qui vient d'être créé. Le conseil d'administration est constitué d'une vingtaine de personnes, chacune ayant des compétences spécifiques permettant d'apporter un appui à l'équipe salariée selon les sujets.

Modèle économique et liens avec les collectivités

En 2022, 30% des financements proviennent des adhésions et de la réalisation de prestations (team building pour des entreprises, temps d'initiation pour des écoles, des colonies de vacances ou dans le cadre d'événements spécifiques,...), 20% de dons notamment de fondations et le reste issu de financement public (subventions et appels à projets).

La Région Hauts-de-France apporte un financement à hauteur de 80% du poste de médiateur, et des soutiens dans le cadre de l'opération "Quartiers d'été". La Ville de Roubaix loue le bâtiment et octroie notamment à l'association une subvention à hauteur du loyer (environ 6000€ par an).

Chaque année, l'association dépose des projets spécifiques dans le cadre des contrats de ville. Pour 2024, 4 projets ont ainsi été déposés par exemple sur les questions d'accès à la pratique pour tous, d'insertion par le sport ou encore sur de soutien à la mobilité douce via un atelier vélo permettant le prêt, la réparation et le stockage de vélos pour les habitants ainsi que l'organisation de rando-vélo.

Afin de mener à bien la réhabilitation du lieu, l'association recherche également des soutiens auprès de fondations et a notamment reçu en 2022 une aide de 15 000€ par la fondation Vinci. En 2024, un dossier FSE+ va être déposé.

CONTACT :

Kevin T'joen, médiateur de proximité
kevin.tjoen@parkour59.com